



ACTES du 11^e colloque annuel

*de l'Association québécoise
de pédagogie collégiale*

*avec la collaboration
de la Fédération des cégeps*

Hôtel Delta, SHERBROOKE

5, 6 et 7 JUIN 1991

L'encadrement pédagogique des élèves-athlètes.

par

Pierre LAMOTHE, Gilles CHAMPAGNE, Daniel FLEURY, Michel GERVAIS et Serge RATÉ,
enseignants au département d'éducation physique
Collège de Victoriaville

Atelier 402

1. UN BREF HISTORIQUE DE L'ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE DES ÉLÈVES-ATHLÈTES AU COLLEGE DE VICTORIAVILLE

La première expérience d'encadrement pédagogique d'élèves-athlètes au Collège de Victoriaville remonte à l'année 1979. C'est l'instructeur de l'équipe de hockey les "Vulkins" qui prit alors l'initiative de rencontrer chaque joueur régulièrement pendant la saison afin de suivre leur cheminement scolaire. C'était une lourde tâche pour une personne seule surtout, qu'à l'époque, c'est le superviseur lui-même qui se chargeait de recueillir les résultats scolaires auprès des professeurs.

A l'automne 1984, les dirigeants de l'équipe de football emboîtaient le pas et mettaient sur pied un service d'encadrement pédagogique pour leurs élèves-athlètes. Cette année-là, deux enseignantes acceptèrent de relever le défi. L'année suivante, devant l'ampleur de la tâche à réaliser, d'autres personnes vinrent s'ajouter au groupe. Ce projet visait à responsabiliser l'élève face à son rendement scolaire et à développer son autonomie. Pour les dirigeants de l'équipe, c'est le rendement scolaire qui passait en premier, le succès sur le terrain, en deuxième. Et pour donner plus de poids à cette ligne de conduite, on décida d'appliquer des règlements locaux et de ligue. Tout élève qui ne s'y conformait pas était passible de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion de l'équipe.

Tous les joueurs de l'équipe étaient suivis par un superviseur ou une superviseuse pédagogique, les plus forts comme les plus faibles. On mit au point différents outils susceptibles d'augmenter le taux de réussite des élèves: rencontre superviseur(re) - athlète, recueil de résultats scolaires, acquisition d'habitudes de travail et d'étude, accès aux personnes-ressource, élaboration de règlements et de sanctions...

On réalisa que la situation de l'élève-athlète est différente et plus exigeante que celle de l'étudiant normal en ce sens qu'aux études et au travail rémunéré s'ajoute une autre occupation: les entraînements et les joutes. Pour la plupart des élèves-athlètes, la vie au Collège est organisée autour de ces trois pôles d'attraction. On sait que pour plusieurs élèves c'est déjà un problème d'arriver à concilier études et travail rémunéré. Si on ajoute à cela six à huit heures d'entraînement par semaine plus une joute la fin de semaine, on voit bien les défis qui se posent à l'élève-athlète en terme de gestion de temps, d'organisation et de prise en charge personnelle.

Cette initiative d'encadrement pédagogique prise par des membres du département d'éducation physique, qui se sont entourés d'autres enseignants et enseignantes et de personnes des services pédagogiques, a fait son chemin au Cégep de Victoriaville, suscitant de l'approbation et du mécontentement. Du mécontentement issu de la perception, chez une partie des enseignants et enseignantes, que ces élèves-athlètes bénéficiaient en quelque sorte d'un traitement de faveur, et que si l'on élargissait ce service à l'ensemble des élèves, il faudrait le prévoir à la tâche de l'enseignant et l'enseignante, car il n'était pas évident pour certains et certaines que l'aide à l'apprentissage en faisait partie.

Depuis l'automne 90, les services pédagogiques instaurent graduellement une politique d'aide à l'apprentissage pour l'ensemble des élèves du Collège. L'expérience des superviseurs et superviseuses pédagogiques des élèves-athlètes est mise à contribution pour l'élaboration de cette politique. Dernièrement, l'instructeur-chef de l'équipe de football était invité par les responsables de la coordination départementale à venir leur présenter le programme d'encadrement pédagogique des élèves-athlètes. Les réactions ont été très favorables. Le processus semble bien engagé et de plus en plus d'enseignants et d'enseignantes enrichissent leur pratique pédagogique d'outils leur permettant d'augmenter les chances de réussite des élèves.

2. LA COMBINAISON ETUDES-SPORTS.

L'encadrement pédagogique des élèves-athlètes se vit sous forme de tutorat à Victoriaville. Les rapports personnalisés et le climat de confiance et d'échange qu'une telle formule permet d'instaurer nous font mieux saisir les défis qui se posent à l'élève-athlète.

2.1 La gestion du temps.

Il s'agit de son principal défi. Et cela, pour les raisons suivantes: d'abord, le collégial est un niveau d'études différent du niveau secondaire dans le sens où l'élève est davantage laissé à lui-même. Il doit faire l'apprentissage de l'autonomie, se prendre en main et acquérir de la discipline personnelle. Sinon, il disperse ses énergies inutilement et devient rapidement débordé. Son emploi du temps très chargé (études, travail et sport) l'oblige en quelque sorte à bien répartir son temps entre ses différentes occupations s'il veut être efficace. On voit quelle importance prend l'acquisition de bonnes habitudes de travail (prise de notes, l'étude, présence active aux cours...) dans un tel contexte.

2.2 L'intégration à un nouveau milieu.

Il doit s'intégrer d'abord au milieu collégial : nouveaux professeurs, nouveaux confrères et nouvelles consœurs de classe, nouvelle école. Il doit s'intégrer également à l'équipe: nouveaux partenaires de jeu, nouveaux entraîneurs.

Enfin, dans le cas des élèves-athlètes, ils proviennent souvent de villes extérieures, et quittent pour la première fois la maison familiale. Ce qui rend l'intégration encore plus difficile.

2.3 La gestion du stress.

L'élève-athlète fait face à un double stress: en plus d'obtenir de bonnes notes scolaires il doit performer dans son sport. Pour cela, il doit apprendre à bien réagir à la tension engendrée par la compétition, à bien évaluer ses forces et ses faiblesses, à connaître et accepter son rôle dans l'équipe.

2.4 L'adoption d'un mode de vie sain.

Pour demeurer au maximum de sa condition physique, il doit avoir de bonnes habitudes de vie: se nourrir convenablement, avoir des heures régulières de sommeil, s'entraîner régulièrement... Ces exigences nécessitent de sa part une bonne dose de discipline personnelle.

3. COMMENT SE VIT L'ENCADREMENT PEDAGOGIQUE DE L'ELEVE-ATHLETE AU COLLEGE DE VICTORIAVILLE

3.1 Le personnel impliqué

Trois équipes offrent un encadrement pédagogique à leurs élèves-athlètes: le football, le basketball féminin et le volleyball masculin.

Football

- * joueurs: 40
- * personnel d'encadrement: sept entraîneurs et onze superviseurs(es) pédagogiques.
- * personnel de soutien: un médecin, un physiothérapeute et un soigneur.

Basketball

- * joueuses: 13
- * personnel d'encadrement: deux entraîneurs et un superviseur pédagogique.
- * personnel de soutien: une femme médecin, un physiothérapeute et une soigneuse.

Volley ball masculin

- * joueurs: 12
- * personnel d'encadrement: deux entraîneurs et deux superviseurs pédagogiques.
- * personnel de soutien: un médecin, un physiothérapeute et un soigneur.

D'autres personnes jouent également un rôle important auprès de ces équipes sportives:

- ** l'aide pédagogique: il anime les ateliers de formation à l'intention des élèves-athlètes, facilite les rapports entre les superviseurs et superviseuses et les enseignants et les enseignantes, répond aux demandes des superviseurs et superviseuses...
- ** le psychologue: il assure un suivi auprès des élèves qui éprouvent des difficultés personnelles...
- ** le personnel du régistariat: il conseille les élèves sur des choix de cours, fait des changements d'horaire, fournit les horaires des élèves aux superviseurs et superviseuses....
- ** le responsable de l'aide financière: il aide les élèves à compléter des formulaires de demande d'aide financière.

3.2 La tâche d'encadrement

L'équipe des superviseurs et superviseuses du Cégep de Victoriaville est demeurée relativement stable au cours des dernières années. La majorité des gens en place actuellement jouissent d'une bonne expérience. Quelques nouvelles figures s'ajoutent à chaque année. Les personnes sont généralement recrutées par les entraîneurs parmi les enseignants et les enseignantes et le personnel des services pédagogiques. L'expérience pédagogique est un critère recherché.

En début d'année scolaire, les élèves sont sensibilisés par les entraîneurs à l'importance d'obtenir de bons résultats scolaires. Ils sont informés qu'ils seront secondés par un superviseur ou une superviseure pédagogique, et que les rencontres avec celui ou celle-ci sont obligatoires. Les horaires de rendez-vous sont affichés, et c'est la responsabilité de l'élève de se présenter au lieu et à l'heure prévus.

La première rencontre avec l'élève revêt beaucoup d'importance. Le superviseur ou la superviseure doit en profiter pour établir un climat de confiance, clarifier son rôle et celui de l'élève, et susciter l'adhésion et la participation de l'élève. Car au départ, le superviseur ou la superviseure sont souvent perçus comme des surveillants plutôt que des aides. Pour cette première rencontre, le superviseur ou la superviseure doit se procurer:

- 1- le bulletin scolaire de l'élève de l'année précédente .
- 2- l'horaire de l'élève pour la session courante.

Ces deux sources d'information sont importantes afin que le superviseur ou la superviseure ait un portrait révélateur de la situation scolaire de l'élève. Il peut ainsi amorcer une discussion avec lui sur l'emploi de son temps: A-t-il un travail en dehors de ses cours ? Combien d'heures d'entraînement par semaine et quand ? Où et à quel moment dans la semaine prévoit-il étudier ? Il ou elle peut déjà avec ces informations dépister les élèves qui risquent de rencontrer des difficultés scolaires, et prendre les mesures nécessaires. Il ou elle incite fortement les élèves de première année et ceux qui risquent d'éprouver des difficultés, à prendre part aux sessions de formation portant sur différents sujets:

- a) la prise de notes
- b) la fabrication d'un horaire de travail
- c) l'étude
- d) la réalisation d'un travail de recherche, d'une dissertation....

Au terme de cette première rencontre, l'élève doit comprendre qu'il est le principal artisan de sa réussite et qu'il peut compter sur le superviseur ou la superviseure pour le seconder. Il doit également être au courant des défis qu'il aura à relever pendant l'année.

Lors des rencontres suivantes, l'élève devra informer régulièrement le superviseur ou la superviseure de ses résultats scolaires. A cette fin, il doit lui-même établir le contact avec chacun de ses professeurs et leur demander de compléter une feuille de renseignements sur son rendement scolaire: notes cumulées, absences, comportement, chance de réussite... Il doit veiller à la faire compléter pour la date prévue et la présenter au superviseur ou superviseure.

Si l'élève éprouve des difficultés, le superviseur ou la superviseure doit aborder avec lui le "pourquoi" et le "comment y remédier". Encore ici, c'est l'élève qui devra assumer ses responsabilités et prendre les mesures nécessaires. Le superviseur ou la superviseure peut aider l'élève à dresser la liste des solutions possibles, mais ne doit pas régler les problèmes à sa place. Souvent les problèmes rencontrés sont dûs à une mauvaise relation élève-professeur. Il faut alors amener l'élève à s'interroger sur les causes (manque d'intérêt, conflit de personnalité, difficulté de compréhension...), et l'inviter à poser des gestes pour y remédier (rencontre avec le professeur, changement d'attitude...). S'il arrive que l'élève éprouve des difficultés plus sérieuses de prise en charge personnelle, d'ordre familial, ou autre, il est important pour le superviseur ou la superviseure de jouer un rôle d'écoute et d'intervenir, au besoin, dans la démarche pour régler un conflit, ou pour référer à une personne-ressource.

Pendant la première année, le superviseur ou la superviseure doit suivre l'élève de plus près. C'est une période déterminante au cours de laquelle l'élève apprend à se prendre en charge. Lors de la deuxième année, l'élève jouit habituellement d'une plus grande autonomie et s'accommode d'un encadrement moins serré.

3.3 Les préoccupations

3.3.1 *Perfectionnement en relation d'aide.*

Pour les superviseurs et superviseures, il n'est pas évident qu'ils ou qu'elles puissent toujours établir facilement une relation d'aide avec les élèves supervisés. Ils ou elles sont parfois, souvent même, démunis face à l'identification de l'aide

ou du soutien à apporter. Il leur serait nécessaire de recevoir une forme de perfectionnement qui les aiderait à réaliser leur travail avec plus d'efficacité.

3.3.2 L'élève-problème

Il faut parfois se rendre à l'évidence que certains élèves ne réussiront pas: peu importe l'aide qu'on leur apporte, ils s'acheminent vers l'échec. Ils manquent d'intérêt et ne sont pas prêts pour les études collégiales. Que peut-on faire pour leur venir en aide ?

3.3.3 Les limites du rôle de superviseur

Est-ce que le superviseur ou la superviseure doit se permettre de faire des incursions dans la vie privée de l'élève afin de mieux le connaître, mieux le comprendre et l'aider plus adéquatement ?

3.3.4 Les règlements pédagogiques

Dans une démarche de supervision pédagogique axée sur l'acquisition d'autonomie, il doit y avoir une bonne dose de confiance et d'initiative personnelle laissée à l'élève. Ce dernier a aussi des responsabilités à assumer et des règles à respecter. C'est pourquoi, dans chaque équipe sportive, il y a une liste de règlements pédagogiques et de sanctions pour ceux qui ne les observent pas. Cependant, à l'usage, il apparaît difficile de trouver des sanctions ayant un effet vraiment dissuasif.

On rencontre également un problème dans les sports qui ne s'échelonnent pas sur toute l'année scolaire. Lorsque la saison est terminée et que les études se poursuivent, toutes les sanctions qui s'appliquent au jeu deviennent inappropriées. Quelles sont les sanctions à notre disposition alors?

3.3.5 L'aide à l'élève qui réussit bien.

Envers l'élève qui a du succès, peut-on intervenir pour favoriser chez lui une réussite plus éclatante ? Doit-on se limiter à tenter de résoudre des problèmes, à combler des lacunes ?

3.3.6 Le contact avec les parents.

De plus en plus, le recrutement des élèves-athlètes passe par les parents. On note, lors de cette étape, une grande préoccupation des parents pour la réussite scolaire de leurs enfants. Certaines équipes organisent au début de l'année une rencontre où se retrouvent parents, élèves et membres de la direction de l'équipe. On y note à nouveau, lors de ces rencontres, la même préoccupation des parents à l'égard de la réussite scolaire de leurs enfants.

Ce contact avec les parents doit être conservé et même renforcé. On devrait chercher des moyens pour améliorer la communication entre les superviseurs, superviseures et les parents.

4.0 CONCLUSION

En effectuant de l'encadrement pédagogique auprès des élèves-athlètes, on se rend compte que le surplus de travail qui leur est imposé s'avère formateur en autant que ces derniers développent les habiletés requises dans un tel contexte: apprendre à gérer son temps, acquérir de bonnes habitudes de travail et de la discipline personnelle.

On s'aperçoit que les élèves n'arrivent pas tous au niveau collégial avec le même degré d'autonomie. En offrant de l'encadrement pédagogique, on les aide à combler cette lacune, et on les pousse en quelque sorte à mieux réussir.